

TORONTO ET LA RÉGION 2004 – DÉCLARATION INTERGOUVERNEMENTALE SUR L’AIR PUR

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les représentants de la ville de Toronto, du gouvernement de l’Ontario et du gouvernement du Canada, préoccupés par les risques que la pollution de l’air fait courir à la santé publique et à l’économie locale, se sont réunis à Toronto le 21 juin 2000 et, en compagnie de représentants des administrations municipales de la Région du Grand Toronto (RGT), se sont réunis à nouveau à l’occasion des sommets de Toronto en 2001, 2002 et 2003 pour signer la **Déclaration intergouvernementale sur l’air pur;**

ET ATTENDU QUE le Conseil de l’air pur de la RGT a cherché à assurer le suivi des principaux dossiers mis en avant lors des sommets précédents, à convoquer des sommets annuels, à étudier la possibilité d’initiatives conjointes entre les sommets annuels et à assurer la liaison avec d’autres municipalités du Canada pour échanger des renseignements sur les pratiques exemplaires en matière de réduction du smog;

ET ATTENDU QUE les sommets annuels sur le smog s’inscrivent dans les efforts déployés en permanence par nos gouvernements respectifs pour régler le problème de pollution de l’air;

ET ATTENDU QUE les progrès réalisés à ce jour en matière d’assainissement de l’air, sous forme d’annonces individuelles et conjointes faites par les administrations membres de la RGT lors des précédents sommets sur le smog, sont consignés dans la publication du Conseil de l’air pur de la RGT intitulée *Governments’ Action on Clean Air in the GTA*;

ET ATTENDU QUE ce sommet sur le smog marque le cinquième sommet annuel sur le smog, beaucoup de choses ayant été accomplies et beaucoup restant à faire;

ET ATTENDU QUE nous, les représentants de la cité de Toronto, des administrations municipales et régionales de la RGT, du gouvernement de l’Ontario et du gouvernement du Canada, nous sommes réunis à Toronto le 21 juin 2004 à l’occasion du cinquième Sommet sur le smog;

REMERCIANT Enbridge Gas Distribution Inc., Toronto Hydro, le gouvernement de l’Ontario, le gouvernement du Canada, le Fonds atmosphérique de Toronto et la cité de Toronto pour l’aide financière accordée au sommet;

REMERCIANT les gouvernements membres pour le soutien financier accordé au programme de travail du Conseil de l’air pur de la RGT et pour l’aide à l’élaboration de la Déclaration intergouvernementale sur l’air pur 2004 de Toronto et la région, remerciant les entreprises, les organisations non gouvernementales et les membres du grand public qui ont contribué à la planification du sommet, et remerciant le Clean Air Partnership et la cité de Toronto pour l’organisation du sommet;

NOUS DÉCLARONS PAR LES PRÉSENTES :

ARTICLE 1 – DÉCLARATION D'INTERPRÉTATION COMMUNE

- 1.1 Les scientifiques et les médecins ont établi un lien entre la pollution de l'air et des décès prématurés, des maladies et des hospitalisations, chaque année dans les grandes villes canadiennes, y compris la RGT. Même une faible augmentation de la pollution de l'air accentue les répercussions sur la santé, particulièrement celle des personnes sensibles à la pollution de l'air. Les maladies liées à la pollution de l'air ont des répercussions sur l'économie locale ainsi que sur notre bien-être.
- 1.2 Le smog et les changements climatiques sont deux problèmes atmosphériques qui partagent des sources communes. La combustion de combustibles fossiles est un facteur contributif clé de la pollution de l'air, qui produit des précurseurs du smog et des émissions de gaz à effet de serre.
- 1.3 Les mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont souvent associées aux réductions d'autres émissions atmosphériques qui contribuent au smog et aux effets connexes sur la santé, l'économie et l'écosystème. En outre, un co-avantage clé de la réduction des précurseurs du smog est la réduction de certaines émissions de gaz à effet de serre.
- 1.4 Un certain nombre de sources sont responsables d'une grande partie des émissions des principaux polluants atmosphériques dans la RGT. Les principaux polluants atmosphériques comprennent les oxydes d'azote (NO_x), les oxydes de soufre (SO_x), les composés organiques volatils (COV), les matières particulaires inhalables (PM₁₀), les matières particulaires respirables (PM_{2,5}) et le monoxyde de carbone (CO). Les sources principales de ces polluants sont les suivantes :
 - l'activité industrielle;
 - la production d'électricité;
 - l'utilisation sur la route et hors route de carburant diesel et d'essence;
 - la combustion de combustibles domestiques et de bois de chauffage;
 - l'application de couches de protection et de solvants.
- 1.5 L'ozone troposphérique est l'un des principaux constituants du smog. Il se forme par l'entremise des réactions de gaz précurseurs, y compris les NO_x et les COV, en présence du rayonnement solaire et de la chaleur ambiante. L'ozone peut irriter les voies respiratoires et causer de l'inflammation. Les symptômes comprennent une respiration sifflante, de la toux et des difficultés respiratoires. Les personnes souffrant de problèmes respiratoires sont les plus vulnérables, mais les personnes en santé qui font des activités de plein air peuvent aussi être affectées lorsque les niveaux d'ozone sont élevés. Même à des niveaux très faibles, l'ozone troposphérique déclenche une foule de problèmes de santé, y compris l'asthme aggravé, la réduction de la fonction pulmonaire et une aggravation des symptômes des maladies respiratoires telles que la pneumonie et la bronchite. L'ozone a aussi des effets nocifs sur les plantes et les écosystèmes.

- 1.6 Les matières particulaires (MP), un des principaux constituants du smog, peuvent être rejetées directement dans l’atmosphère à partir de diverses sources, ou indirectement formées à partir des précurseurs, y compris les NO_x, les SO₂, l’ammoniaque et les COV. Plus la particule est fine, plus elle menace la santé humaine parce qu’elle peut être inhalée plus profondément dans les poumons. L’exposition à court terme aux MP aux niveaux typiquement présents dans les régions urbaines du Canada est associée à une variété d’effets néfastes pour la santé. Les MP peuvent irriter les yeux, le nez et la gorge, et causer de la toux et des difficultés respiratoires, réduire la fonction pulmonaire et aggraver l’asthme. L’exposition aux MP est aussi associée à de plus fréquentes visites à l’urgence, à l’augmentation des admissions à l’hôpital de personnes souffrant de troubles cardiaques et respiratoires, et à la mortalité prématurée. Certaines études laissent entendre qu’une exposition à long terme aux MP peut accroître le risque de mourir du cancer du poumon.
- 1.7 L’indice de qualité de l’air sert à informer les gens sur l’état actuel et prévu de la qualité de l’air, afin de leur permettre de prendre les mesures qui s’imposent pour protéger leur santé et pour réduire les émissions résultant de leurs propres activités. Les alertes au smog font prendre conscience aux gens des périodes où la qualité de l’air est mauvaise, lorsque les risques pour la santé augmentent. Puisque le nombre d’alertes au smog émises chaque année dépend très fortement du régime de temps, le nombre de journées de smog ne suffit pas à nous dire si notre air « s’améliore » ou « empire » avec le temps.
- 1.8 Un aménagement urbain compact, conjugué avec une conception accueillante pour les piétons et le transport en commun, favorise la possibilité de réduire la pollution de l’air, en délaissant l’automobile en faveur de modes de transport de remplacement comme la marche, le vélo et le transport en commun, créant ainsi la possibilité de réduire les émissions produites par les véhicules automobiles à passager unique.
- 1.9 La lutte contre les sources clés des principaux polluants atmosphériques exige la collaboration de tous les ordres de gouvernement.

ARTICLE 2 – SIGNATAIRES DE LA DÉCLARATION INTERGOUVERNEMENTALE SUR L’AIR PUR DE 2004

**Ville d’Ajax
Cité de Brampton
Cité de Burlington
Ville de Caledon
Gouvernement du Canada
Municipalité de Clarington
Région de Durham
Municipalité régionale de Halton
Canton de King
Ville de Markham
Cité de Mississauga**

**Ville de Newmarket
Ville d’Oakville
Gouvernement de l’Ontario
Cité d’Oshawa
Région de Peel
Cité de Pickering
Ville de Richmond Hill
Canton de Scugog
Cité de Toronto
Canton d’Uxbridge
Cité de Vaughan**

ARTICLE 3 – APPEL AUX INTERVENTIONS DU CONSEIL DE L’AIR PUR DE LA RGT

Afin de réduire la pollution de l’air dans le bassin atmosphérique de la RGT, le Conseil de l’air pur de la RGT (CAP-RGT) a déterminé les recherches, les études, les ateliers et les interventions nécessaires et, s’il y a lieu, amorcera les mesures concertées suivantes :

- 3.1 Repérer les possibilités et relever les progrès accomplis au sein des organismes membres du CAP-RGT pour mettre en œuvre des mesures d’amélioration du rendement énergétique des immeubles et des opérations des installations qui relèvent de leur compétence.
- 3.2 Envisager l’adoption d’une politique d’achat gouvernementale ENERGY STAR® par les membres du CAP-RGT et en faire la promotion; cette politique exigerait que l’achat de nouvelles technologies et de nouveaux appareils informatiques ainsi que d’autres équipements et services de bureau pertinents se fasse en conformité avec la certification ENERGY STAR.
- 3.3 Examiner les avantages de l’élaboration d’une approche cohérente pour que les membres du CAP-RGT dépassent d’au moins 25 p. 100 les actuelles normes du Code modèle national de l’énergie pour les bâtiments, et en faire la promotion.
- 3.4 Évaluer l’efficacité des mesures municipales de réduction des émissions, dans l’optique de partager et d’encourager les pratiques exemplaires et d’élaborer un plan sur l’air pur type pour la réduction des émissions responsables du smog et des gaz à effet de serre.
- 3.5 Promouvoir le développement et l’utilisation de sources d’énergie verte provenant de systèmes solaires et éoliens, de petites centrales hydroélectriques et de systèmes énergétiques de quartier par divers producteurs d’énergie y compris les coopératives de production, les services publics municipaux, les entreprises d’énergie de quartier et d’autres producteurs d’énergie ayant de faibles impacts environnementaux.
- 3.6 Envisager la possibilité de partager des données pour la modélisation de la qualité de l’air à l’échelle de la RGT et examiner la possibilité d’améliorer les estimations des effets sur la santé publique.
- 3.7 Promouvoir les avantages et les stratégies relatifs à la réduction des trajets, aux options de navettage plus éconergétiques et à la réduction des déplacements en véhicules à passager unique, par l’entremise d’ateliers en milieu de travail dans les organismes gouvernementaux et dans les entreprises.

- 3.8 Appuyer les membres du CAP-RGT et les organismes communautaires dans l'ensemble de la RGT pour accroître la sensibilisation aux avantages de la réduction de la marche au ralenti inutile et réaliser des campagnes contre la marche au ralenti.
- 3.9 Adopter des pratiques et des politiques antiralentis modèles pour les parcs de véhicules des membres du CAP-RGT et effectuer des recherches pour déterminer des exigences précises relativement à des zones désignées prioritaires telles que les écoles, les immeubles publics, les hôpitaux et les stations de transport en commun.
- 3.10 Envisager la possibilité d'appuyer les projets pilotes de la Smart Commute Initiative au sein de la RGT et à Hamilton, et d'assurer une coordination avec ces projets.
- 3.11 Lancer Clean Air Online (CAOL) en 2004, un bureau central sur le Web pour offrir à la population des renseignements locaux pertinents et en temps opportun sur le smog, la qualité de l'air, les changements climatiques et les répercussions connexes sur la santé et l'environnement, et pour offrir des liens vers les sites web des membres du CAP-RGT.
- 3.12 Accroître, dans la mesure du possible, l'ampleur, la coordination et la facilitation de la sensibilisation du public et la participation à 20/20 The Way to Clean Air dans l'ensemble de la RGT, dans les écoles, en milieu de travail et lors d'événements communautaires.